



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

myofasciite à macrophages

Question écrite n° 11238

Texte de la question

Mme Odile Saugues attire l'attention de M. le ministre de la santé, de la famille et des personnes handicapées sur la situation des personnes atteintes de myofasciite à macrophages. L'apparition de cette maladie, suite aux campagnes de vaccination intensive de 1993-1994, fait suspecter une origine vaccinale aluminique et elle concerne à ce jour plus de 350 cas en France. Cette myopathie se caractérise par des douleurs musculaires et articulaires intenses, une diminution des forces importante et très invalidante, des périodes de fièvre, un ralentissement des activités du cerveau et des fonctions cognitives. Beaucoup des personnes atteintes sont encore en errance de diagnostic, mais la reconnaissance de cette maladie progresse, c'est ainsi que, dans le Puy-de-Dôme, un diagnostic a fait l'objet d'une reconnaissance en accident du travail par la caisse primaire d'assurance maladie, à la suite de vaccinations imposées lors d'une visite d'embauche. Elle lui demande donc de lui préciser les actions qu'il entend conduire pour permettre une meilleure prise en compte effective des malades de la myofasciite à macrophages.

Texte de la réponse

En l'état actuel des connaissances, la myofasciite à macrophages est une lésion histologique de découverte encore récente. Les premières investigations réalisées par l'Institut de veille sanitaire ont évoqué l'hypothèse d'un lien avec la présence de sels d'aluminium utilisés comme adjuvants vaccinaux, cependant, elles ne permettent pas de conclure quant à l'existence d'un lien entre la lésion histologique et les symptômes, variables et peu spécifiques, que présentent des personnes porteuses de cette lésion. Le diagnostic clinique en est donc rendu particulièrement difficile et incertain. C'est la raison pour laquelle plusieurs approches ont été développées. D'une part, des recherches biologiques ont été entreprises, notamment par les chercheurs de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale et du Commissariat à l'énergie atomique, afin d'explorer les mécanismes qui pourraient expliquer l'apparition de cette lésion. D'autre part, une nouvelle enquête épidémiologique a été initiée par l'Agence française de sécurité sanitaire des produits de santé (AFSSaPS), dans le cadre de la pharmacovigilance, dont les résultats sont attendus dans le courant de l'année 2003. Sans attendre l'ensemble de ces résultats, une information des organismes sociaux et de reconnaissance du handicap a été réalisée pour faire connaître les spécificités de la myofasciite à macrophages, tout en tenant compte des incertitudes scientifiques persistantes, dans le but de faciliter la prise en charge des personnes porteuses de cette lésion. La publication de résultats scientifiques contributifs établissant l'existence d'un lien entre cette lésion et les tableaux cliniques observés, qui apporterait à cette entité un statut nosologique de maladie, ferait bien entendu l'objet d'une information spécifique du corps médical et des organismes sociaux et de reconnaissance du handicap, afin d'améliorer la prise en charge de ces malades.

Données clés

Auteur : [Mme Odile Saugues](#)

Circonscription : Puy-de-Dôme (1^{re} circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 11238

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : santé

Ministère attributaire : santé

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 3 février 2003, page 681

Réponse publiée le : 25 août 2003, page 6736